



FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
☎ 01.55.80.66.43 ☎ 01 55 80 66 49
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
✉: fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

RETRAIT DES FICHES SUR LES MUTATIONS !
ARRET DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !
ARRET DES RESTRUCTURATIONS !

Le Directeur général a communiqué sur Ulysse un projet sur de nouvelles règles de mutation et a remis aux organisations syndicales 10 fiches sur ce projet. Selon le Directeur Général, ce projet est destiné à atténuer « *fortement les rigidités qui fixent les règles d'affectation* ».

Il s'agit en fait de déréglementer, c'est à dire supprimer des droits collectifs en modifiant les règles à la DGFIP, comme le font les ordonnances dans le secteur privé.

L'intention est claire :

- Disparition des RAN et des missions/structures
- Le mouvement national affecterait tous les agents A+, A, B et C au département ou à la direction
- Le délai de séjour pour tous les titulaires serait porté à 2 ans
- Le délai de séjour **sur le poste** de 1ère affectation pour les A, B et C serait porté à 3 ans
- Généralisation de fait du « statut » ALD
- Suppression du mouvement complémentaire pour les agents C
- La règle de l'ancienneté administrative serait primée par l' « *exception justifiée par l'intérêt du service* ».

L' « *affectation géographique et fonctionnelle* » dans les services serait renvoyée au niveau des directions locales qui auraient tout pouvoir pour « *favoriser une meilleure répartition des ressources humaines en fonction des besoins identifiés au plan local* ».

Ce serait la mise en œuvre de la mobilité forcée.

En conséquence, ces mesures constituent une attaque sans précédent des règles de gestion de tous les agents de la DGFIP : A+, A, B et C.

Ces mesures sont l'application directe à la DGFIP du protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrières Rémunérations) qui prévoit de remettre en cause les règles et les statuts et de donner tout pouvoir aux « *employeurs publics* », en l'occurrence les directions locales, pour prendre toutes les mesures afin de gérer les personnels selon leurs besoins.

Tous les agents sont concernés car ces mesures sont prises pour permettre aux directions locales de gérer les futures suppressions d'emplois et les restructurations que la Direction Générale a l'intention de poursuivre à un rythme accéléré. En effet, tous les agents dont les services seraient restructurés auraient à subir ces nouvelles dispositions.

En conséquence, la section FO DGFIP Paris exige :

- le retrait des fiches sur les mutations
- l'arrêt des suppressions d'emplois
- l'arrêt de toutes les réorganisations/restructurations

C'est pourquoi la section FO DGFIP appelle tous les agents à se regrouper sur ces revendications.